

Curriculum vitæ du comité des bourses de l'École de Criminologie

Afin de mieux évaluer les candidatures des étudiants, le comité des bourses de l'École a décidé d'imposer un format standardisé de curriculum vitae. Ce format standard s'inspire directement de ceux exigés par les grands organismes subventionnaires. En plus de réduire sensiblement les variations concernant la nature et la précision des informations fournies par les étudiants, il permettra aux membres du comité de juger plus justement de la qualité des dossiers.

Lorsque des publications ou des communications sont présentées, un format standard doit être utilisé. Les plus connus sont les normes APA, ASA et Index Medicus. Les références doivent être classées selon qu'elles sont : a) publiées, et l'année de publication ou de présentation est indiquée, b) acceptées ou sous presse et un avis d'acceptation de la revue ou de l'organisation responsable du colloque doit être annexé au CV; c) soumis pour publication, et une confirmation de la revue doit être annexée au CV. Veuillez noter que les projets d'article ou de chapitre, les articles en préparation ou sur le point d'être soumis ne seront pas considérés par le comité.

Le CV standardisé devra contenir les parties suivantes :

1. Formation académique

Veuillez indiquer le diplôme, l'année d'obtention, le nom du superviseur ou directeur de recherche le cas échéant.

2. Bourses et prix

- 2.1 Bourses de recherche décernées par un grand organisme subventionnaire (p. ex. FQRSC, CRSH, IRSC, FRSQ, FCI, etc.)
- 2.2 Bourses de voyage ou de rédaction
- 2.3 Autres bourses (p. ex., bourse de support décernée par l'université, bourse de la faculté).
- 2.4 Prix et distinctions

3. Expérience professionnelle

Veuillez indiquer les emplois, rémunérés ou non, occupés dans le champs de la criminologie : charges de cours (indiquer le signe du cours et l'année), assistantat de recherche, correction et monitorat. Veuillez aussi indiquer ici les stages rémunérés ou non.

4. Publications

- 4.1 Livres
- 4.2 Contributions publiées à un ouvrage collectif/chapitres de livre
- 4.3 Articles dans des revues scientifiques qui utilisent un processus d'examen par les pairs
- 4.4 Articles dans des revues non indexées, professionnelles ou culturelles sans processus d'examen par les pairs (y compris les textes de vulgarisation)
- 4.5 Rapports de recherche ou rapports d'expertise
- 4.6 Autres publications (p. ex. actes de colloques, etc.)

5. Communications

- 5.1 Communications orales à titre de conférencier dans le cadre d'un événement scientifique avec processus d'examen par les pairs
- 5.2 Communications par affiche dans le cadre d'un événement scientifique avec processus d'examen par les pairs
- 5.3 Communications orales à titre de conférencier dans le cadre d'un événement scientifique sans processus d'examen par les pairs
- 5.4 Communications par affiche dans le cadre d'un événement scientifique sans processus d'examen par les pairs
- 5.5 Autres communications (p. ex., présentation sur invitation, présentation dans le cadre d'un cours, d'une activité de formation professionnelle ou de transfert de connaissances).

6. Autres réalisations

Veillez indiquer toute autre expérience pertinente à l'évaluation de la demande.